

FORET REGIONALE DE FERRIERES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

CONTEXTE

A l'instar de la plupart des forêts briardes, la forêt de Ferrières apparaît au premier abord comme une forêt relativement homogène : une topographie plane, des sols peu variés, une nette prédominance du Chêne dans les peuplements, des attraits touristiques a priori limités. Malgré sa situation exposée aux abords immédiats de zones urbaines et proche de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, elle n'est d'ailleurs que peu concernée par les statuts réglementaires, à la différence de forêts franciliennes plus emblématiques.

ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX

Pourtant, cette forêt est digne d'un grand intérêt, et recèle une diversité remarquable. Tout d'abord une grande diversité des paysages, héritée de son origine aristocratique, des pratiques sylvicoles et du passé agricole de certaines parties de la forêt. De cette diversité des paysages découle un intérêt écologique majeur. Ferrières offre en effet tout à la fois des milieux ouverts, qui constituent le dernier refuge pour des espèces qui ne trouvent plus de conditions favorables dans les zones désormais urbanisées ni dans les terres de grande culture, et des peuplements forestiers âgés qui abritent une faune typiquement forestière exceptionnelle.

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

Aussi le présent aménagement propose de maintenir cette grande diversité de formations végétales, voire de l'accroître encore : conservation et restauration de milieux ouverts, diversité des modes de traitement sylvicole, projet de création d'une réserve biologique intégrale, mise en place d'un réseau d'îlots de vieux bois,...

Outre cet enjeu écologique, Ferrières conserve par ailleurs une vocation d'accueil du public très marquée. Si elle est proche des villes et desservie par des axes routiers majeurs, il n'est toutefois pas si aisé de la découvrir : villes et routes peuvent aussi constituer des obstacles pour le promeneur. En outre, le réseau dense de routes forestières et chemins à l'intérieur de la forêt n'est guère accessible pour le visiteur, et s'articule mal avec les aires de stationnement actuelles. Il conviendra donc de mener une réflexion sur l'implantation des infrastructures d'accueil, point que le présent document ne tranche pas encore.

En matière d'accueil, la diversité de l'offre est aussi la règle. Ferrières propose des espaces relativement artificialisés, assimilés d'une certaine façon par les visiteurs à des espaces de divertissement, mais aussi des sites plus confidentiels, aux équipements plus sommaires, permettant à un public d'habités de fréquenter une forêt plus "sauvage".

Si la production de bois n'est pas l'objectif principal, la sylviculture a toujours lieu d'être. Elle vise notamment à maintenir le Chêne ainsi que l'ont fait auparavant tous les gestionnaires. Pas seulement parce que cette essence fournit les produits de tous temps les plus recherchés, mais parce qu'elle concourt à la qualité des paysages, et qu'elle abrite de nombreux hôtes, garantissant une biodiversité remarquable. Il est toutefois hors de question de généraliser une quasi-monoculture du Chêne. Les sols fertiles de Ferrières permettent le

développement d'une grande variété d'essences. Par un traitement en futaie régulière, le présent aménagement entend maintenir le Chêne là où il est bien représenté. Il propose par ailleurs un traitement en irrégulier sur près d'un tiers de la surface en sylviculture, diversifiant ainsi les essences et les structures des peuplements forestiers.

Voir Annexes 1 (carte des peuplements) et 2 (carte Aménagement).

FORETS A HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION (FHVC) – MESURES SPECIFIQUES

Il a été décidé de classer toute la forêt en FHVC de type 1/3 (selon le référentiel FSC) : aires boisées qui abritent des écosystèmes rares ou qui concentrent un haut niveau de biodiversité.

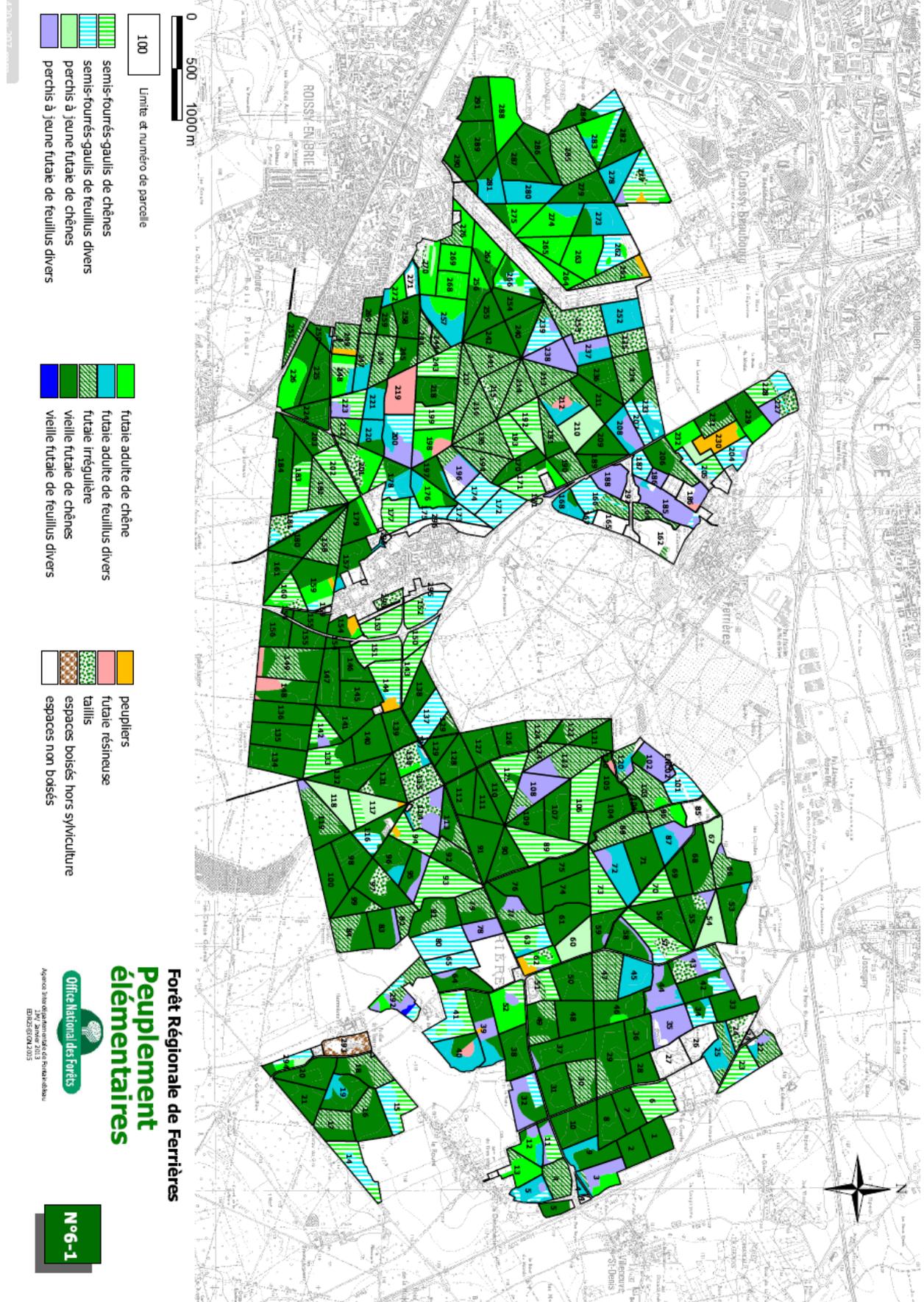
Une partie de la forêt est incluse dans un périmètre de captage d'eau potable, sur 348.86 ha. Cette zone a été classée en FHVC de type 4 : services naturels rendus par la forêt.

Enfin, une partie de la forêt fait partie d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager. Elle a donc été identifiée comme FHVC de type 6 : zones forestières déterminantes pour l'identité culturelle et traditionnelle des communautés locales. Cette zone représente 8.5 ha.

Les mesures prises afin de conserver les différents attributs qui ont abouti au classement en FHVC sont les suivantes :

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
1/3	Espèces et habitats remarquables liés aux milieux ouverts	Fermeture des milieux	Maintien ou création de milieux ouverts
	Espèces et habitats remarquables de milieux semi ouverts	Fermeture du milieu, disparition des haies, débroussaillage important	Conservation et entretien des haies Gestion des lisières
	Espèces inféodées aux vieux bois, forêt mûre et bois morts	Suppression des vieux bois et bois morts	Création d'un réseau d'îlots de vieillissement / sénescence, Création d'une réserve (projet de réserve biologique intégrale), Conservation de bois mort au sol et sur pied
	Espèces et habitats remarquables liées aux milieux humides	Diminution du nombre de mares et fossés favorables. Perte du caractère humide du site, atterrissement de mares, fermeture du couvert végétal	Curage, reprofilage, ouverture du couvert de mares ou fossés Pour les habitats de boisements humides : pas de coupes rases, et à terme, traitement en futaie irrégulière (l'aménagement prévoit un parquet de régénération dans les P16, 20, 21)
	Espèces inféodées aux boisements	Coupes rases	Traitement d'une grande partie de la forêt en futaie irrégulière
4	Périmètre de protection de point de captage d'eau : - périmètre rapproché : 28 ha - périmètre éloigné : 320.86 ha	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Respect de la réglementation en cas de projet d'infrastructure Interdiction des coupes rases
6	8.5 ha de ZPPAUP de Jossigny	Dégradation du paysage	Maintien du paysage (milieu ouvert et couvert forestier)
	Sites archéologiques remarquables	Dégradation des sites archéologiques	Proscrire tous travaux mécanisés dans un périmètre défini.

Annexe 1 : carte des peuplements



Forêt Régionale de Ferrières
Peuplement élémentaires
 Office National des forêts
 Agence territoriale de Paris-Seine-Normandie
 Janvier 2013
 ENDFOR2013

N°6-1

Annexe 2 : carte de l'aménagement

